

Adresse des ouvriers de l'atelier du citoyen Lanchère, d'Arras, transmettant leur don de 12 paires de souliers et réitérant leur serment républicain, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des ouvriers de l'atelier du citoyen Lanchère, d'Arras, transmettant leur don de 12 paires de souliers et réitérant leur serment républicain, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 413;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32475_t1_0413_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arras, 3 vent. II. A la Cour.] (2)

« Nous avons fait passer le 7 nivôse dernier, à votre comité de sûreté générale, 315 mares 13 onces de vaisselle d'argent.

Quatre onces un gros en effets d'or, des bijoux en diamants et 16 872 liv. 4 s. en numéraire, fruit de nos recherches chez les cruels ennemis de la République. Nous nous disposons à vous en faire parvenir de nouveau. Nous ne cesserons nos perquisitions que quand nous serons sûrs de leur avoir ôté tous les moyens de nous nuire. Nous resterons à notre poste jusqu'à ce qu'ils soient anéantis, pulvérisés. Restez au sommet de la Montagne pour éclairer notre courage et jouir avec tous les vrais Républicains du succès de nos communs efforts ».

PATER (*présid.*). SOLON, BOIZARD, GUILLEMANS, MICHAULT, LEFEBVRE, BLONDEL, PETIT (*secrét.*), S. REMY, P. LEBLOND.

35

Les commissaires de la comptabilité préviennent la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser au comité de l'examen des comptes l'état de ceux remis au bureau de comptabilité pendant la quinzaine du mois dernier.

Renvoi au comité de l'examen des comptes (3).

36

Les gardes magasins, les maîtres et compagnons bourelliers de l'atelier du citoyen Lanchère, à Arras, prient la Convention nationale d'agréer le faible don, disent-ils, de 12 paires de souliers; ce qui est donné par des hommes libres pour des frères d'armes, est un gage sincère de notre amour et de notre patriotisme. Ils prient la Convention d'agréer le serment qu'ils ont solennellement prononcé, et qu'ils réitérent, de vivre libres ou de mourir. *Vive la République!*

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Arras, 17 niv. II] (5)

« Citoyen président,

Le garde-magasin, les maîtres et compagnons bourelliers de l'atelier (de l') entreprise du citoyen Lanchère, équipages des chevaux d'artillerie en cantonnement dans cette place, animés tous du même zèle et du même amour pour le bonheur de la patrie, brûlants du même civisme et du même patriotisme que toi, citoyen président, nous te prions de faire agréer à la Convention nationale le faible hommage que nous faisons à notre patrie qui est de 12 paires de souliers; ce don est faible, mais offert, citoyen président, par

(1) P.V., XXXII, 195-96. B¹, 6 vent.; Rép., n° 67; Audit. nat., n° 520; J. Sablier, n° 1161; M.U., XXXVII, 124; C. Eg., n° 557.

(2) C 293, pl. 962, p. 24.

(3) P.V., XXXII, 196.

(4) P.V., XXXII, 196. B¹, 6 vent. (suppl.); C. Eg., n° 556.

(5) C 293, pl. 962, p. 25.

des cœurs vraiment républicains, nous espérons qu'il sera bien accueilli, nous désirerions que notre situation puisse nous mettre à portée de faire quelque chose de mieux, mais ce qui est donné par des hommes libres pour des frères d'armes qui combattent si glorieusement, si heureusement pour le bonheur de la Patrie, qui se sacrifient journellement pour notre liberté, où nous participons tous, doit être un gage sincère de notre amour, de notre civisme et de notre patriotisme.

Permet, citoyen président, et fait agréer à la Convention le serment que nous avons de cœur si solennellement juré et que nous te réitérons, de vivre libre ou mourir. Vive la République. S. et F. ».

LIANCOUR (*garde-magasin*), PANSEUR (*maître bourellier*), MARTIN (*id.*), GUINAUT, GEOFFROY, PRIEUR, JOURDEUIL, BRUSSIN, Joseph MANESSIER, Hubert MIRANT, et la marque de Sannon.

P.S. Ce ballot, citoyen président, a été mis à la diligence de cette commune et est à ton adresse, partira cette nuit.

[Arras, 30 pluv. II] (1)

« Citoyen président,

Il a été mis au bureau des messageries de cette commune le 17 nivôse un ballot contenant 12 paires de souliers que les ouvriers et moi, de l'atelier qui m'est confié faisons hommage à notre patrie, à l'adresse du citoyen représentant qui présidoit alors ainsi qu'une lettre d'avis en forme d'adresse. Depuis cette époque je n'ai reçu ni directement, ni indirectement de nouvelles du ballot, et de l'adresse. J'ai écrit le 14 de ce mois au représentant qui présidoit, avec une copie de l'adresse pour savoir si ce ballot étoit parvenu à la Convention. Point de réponse; il est cependant constant qu'il est parvenu à sa destination, ainsi que la lettre, comme tu le verras par le certificat ci-joint. Je te prie, citoyen président, de me dire si ce ballot a été reçu. Il pourroit se faire qu'il ait été oublié dans le bureau des Messageries à Paris. Comme c'est moi qui suis l'envoyeur, je désire prouver à mes camarades la certitude de cette expédition. S. et F. ».

LIANCOUR (*chef du dépôt des équipements d'artillerie, entreprise du c^{ie} Lanchère, armée du Nord*).

37

Les membres de la société populaire de Magalas, département de l'Hérault, dans une adresse à la Convention nationale, lui dépeignent la joie avec laquelle ils ont reçu la nouvelle de la reprise du Fort-de-la-Montagne, et l'enthousiasme qui a régné dans la célébration de la fête, qui s'est terminée par le chant d'hymnes analogues au sujet, et particulièrement l'hymne des Marseillais qui fut chanté dans le temple de la Raison, d'où l'imposture a disparu et où la vérité triomphe.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 293, pl. 962, p. 27. Attestation de dépôt aux Messageries signée Lefebvre, directeur (p. 26).

(2) P.V., XXXII, 196. B¹, 6 vent. (suppl.).